

Publication effectuée en application de l'article R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par RETROCESSION ou SUBSTITUTION, tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe :

- qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

Bonifacio : 10 ha 69 a 76 ca - MALVICCINO : A - 0715 (Aucun bâtiment)

Nature : prairie, maquis, bois

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement national d'urbanisme

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

Coggia : 3 ha 96 a 90 ca dont 99 a 00 ca en Bien Non Délimité* - PIETRERA : C - 0299 - 0447 - MILIANCHE : D - 0128 - 0130 - CANALI : E - 0333 - 0334 (Aucun bâtiment)

Nature : prairie, maquis, rochers

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement national d'urbanisme

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

Figari : 10 a 14 ca : Santa Lucia: F-570-626[569] (avec bâtiments)

Nature : maison d'habitation + assise foncière en nature de jardin

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Constructible à la Carte Communale.

Porto-Vecchio : 3 ha 68 a 00 ca - CHIOSU : G - 0328 (Aucun bâtiment)

Nature : terre, chênes lièges, maquis

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

Porto-Vecchio : 40 a 59 ca - VICO DI CORTO : G - 0901 (Aucun bâtiment)

Nature : friches et petit prés

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

Sant'Andréa-d'Orcino : 78 a 70 ca - BONICELLI : A - 0557 - 0558 - 0559 - 0560 - 0561 - 0562 - PETRAJO : A - 0549 (1 bâtiment)

Nature : prairie sous chênaie + un caseddu à l'état de ruine (murs tombés)

Classification dans un document d'urbanisme : Zone non constructible de carte communale

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

N.B. :

-*B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s)

Tout complément d'information pourra être obtenu auprès du siège de la Safer Corse à Vescovato ou, plus particulièrement, auprès du Service Départemental de Corse-du-Sud de la Safer Corse (Lot Michel Ange – ZI de Baléone – 20 167 AFA - Tél. 04.95.20.45.21. de 9h à 12h du Lundi au Jeudi - Mail : service2a@safer-corse.com)

Les personnes intéressées sont préalablement priées de prendre rendez-vous par téléphone avec la SAFER CORSE avant tout déplacement afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **06/06/2024**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **21/06/2024** auprès de la Safer Corse.

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du 06/06/2024, l'heure 00h01 : www.corse.safer.fr

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.